

99_DE-013-211300934-20240411-DE_04_2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
05/04/2024	05/04/2024	En exercice	10
		Présents	10
		Votants	10

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 avril à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FARADIAN, 1^{er} Adjoint au Maire, élu à l'unanimité des membres présents.

Étaient présents: Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Véronique LE GUILLOUX, Jean-Marc LEGROS, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX

Étaient excusés : -

Avaient donné pouvoir : -

Étaient absents non-excusés : -

Parmi les membres présents, Véronique LE GUILLOUX est désignée secrétaire de séance.

04 2024 04 Approbation du Budget Primitif 2024

Le CFU n'ayant pas été approuvé et les résultats ne pouvant être repris, le Budget Primitif ne peut pas être voté en l'état.

Monsieur le 1 🗗 Adjoint,

Jean-Claude FARADIAN.

Le Secrétaire de séance,

éronique LE GUILLOUX.

Monsieur le 1^{er} Adjoint certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le 16/04/2024

st de sa publication le 19/04/2024

ensieur le 1er Adjoint,

Jean-Claude FARADIAN